

MARCHÉS PUBLICS : OPTIMISEZ VOTRE PRATIQUE

**4 MATINÉES
À LA CARTE**

1
Procédure ouverte ou restreinte, nouvelles procédures négociées, partenariat d'innovation... : faites le point sur les modifications introduites

JEUDI 16 MAI 2019 (MATINÉE)

2
Sécurisez votre processus de mise en concurrence

MARDI 18 JUIN 2019 (MATINÉE)

3
Avenants et modifications des marchés publics : à quoi devez-vous faire attention ?

MARDI 15 OCTOBRE 2019 (MATINÉE)

4
Dématérialisation, sous-traitance et pénalités : du lancement à la fin des marchés publics

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 (MATINÉE)

**4 MATINÉES
À LA CARTE**

ANIMÉES PAR



Mélanie TRIENBACH
Avocat à la Cour - Senior Associate
KLEYSR | GRASSO

Thibault CHEVRIER
Avocat à la Cour – Associé
BEFANA BAGNES CHEVRIER



Benjamin MARTHOZ
Avocat à la Cour – Counsel Luxembourg
STIBBE

LES PROCÉDURES ATYPIQUES DE PASSATION

JEUDI 16 MAI 2019 (MATINÉE)

Matinée animée par Mélanie TRIENBACH, Thibault CHEVRIER et Benjamin MARTHOZ

8h45 Accueil des participants

9h00 Quels changements en matière de procédures négociées ?

- Quelles nouveautés terminologiques ? Quels nouveaux seuils ?
- Procédure concurrentielle avec négociation : dans quelles hypothèses ? Quelles sont les règles applicables ?
- Quel est le champ d'application de la procédure négociée avec publication préalable ? Sur quoi pouvez-vous négocier ?
- Dans quels cas recourir à la procédure négociée sans publication préalable ? Quelles règles appliquer ?

Mélanie TRIENBACH

10h00 Quelles sont les autres procédures plus marginales ?

- Dialogue compétitif : quel est le cadre juridique ?
 - Comment distinguer le dialogue compétitif de la procédure concurrentielle avec négociation ?
 - Comment motiver le recours à cette procédure ?
 - Comment se déroule cette procédure ?
- Quand recourir au partenariat d'innovation ?

- Quels sont les besoins visés ?
- Sur quels éléments porte la négociation ?
- *Quid* du partenariat public-privé ?

Benjamin MARTHOZ

11h00 Café-Networking

11h15 Quelles règles respecter pour réussir un accord-cadre ?

- Quels intérêts et limites d'un pouvoir adjudicateur lorsqu'il entend mettre en œuvre cette technique ?
- Comment rédiger un accord-cadre ?
- Quelles particularités procédurales (mono ou pluri-attributaires) ?
- Comment gérer une attribution en cascade ?
- Comment gérer plusieurs contrats ?
- Comment différencier l'accord-cadre du contrat-cadre et d'autres contrats répétitifs ?

Thibault CHEVRIER

12h15 Session de questions/réponses

12h45 Clôture de la matinée

SÉCURISEZ VOTRE MISE EN CONCURRENCE

MARDI 18 JUIN 2019 (MATINÉE)

Matinée animée par Mélanie TRIENBACH, Thibault CHEVRIER et Benjamin MARTHOZ

8h45 Accueil des participants

9h00 Anticipez et traitez les incidents pendant la procédure

- Lors de la rédaction du cahier des charges
 - La détermination des modalités de publication et de mise en concurrence des candidats
- Pendant le processus de mise en concurrence
 - Corrections et changements des documents de marché
 - Abandon de la procédure
- Lors de l'analyse des offres et des candidatures
 - Offres, candidatures hors délai, incomplètes, informations complémentaires pouvant être demandées
 - Le mécanisme de l'analyse des prix et le traitement des offres anormalement basses
- Quels sont les risques supplémentaires liés à la dématérialisation ?

Thibault CHEVRIER

10h00 Comment bien motiver vos décisions de rejet et d'attribution ?

- Quels sont les motifs les plus habituels en matière de contentieux ?
- Comment bien appréhender l'étendue de l'obligation de motivation ?

- Quelles sont les mentions à préciser pour éviter une motivation vague ?
 - Quelles questions se poser avant de rédiger toute décision motivée ?
- Comment concilier confidentialité et motivation formelle ?
- Faites le point sur la jurisprudence récente pour éviter les erreurs

Benjamin MARTHOZ

11h00 Café-Networking

11h15 Les réclamations et les recours

- Présentation générale des types de recours et de réclamations
 - Recours contre le cahier des charges
 - Réclamation simple (après décision de rejet d'une offre)
 - Saisine de la Commission des Soumissions
- Quels risques contentieux lors de l'exécution du marché ?
 - Quels sont les cas de mise en cause de la responsabilité du pouvoir adjudicateur et de l'attributaire du marché ?
- Quelles conséquences en cas d'annulation d'un marché sur le contrat en cours d'exécution ?

Mélanie TRIENBACH

12h15 Session de questions/réponses

12h30 Clôture de la matinée

AVENANTS ET MODIFICATIONS DES MARCHÉS PUBLICS

MARDI 15 OCTOBRE 2019 (MATINÉE)

Matinée animée par Mélanie TRIENBACH, Thibault CHEVRIER et Benjamin MARTHOZ

8h45 Accueil des participants

9h00 Comment adapter ou corriger un cahier des charges en cours de procédure ?

- Quelles possibilités de corriger les erreurs ou omissions dans le dossier ?
 - Quelles limites par rapport à la modification des critères de sélection ou d'attribution ?
- Quel possible allongement des délais ?
- *Quid* en cas de procédure infructueuse ?
- Comment évaluer la marge de manœuvre du titulaire du marché ?
 - Quels sont les moyens de pression en cas de refus de celui-ci ?
- Que permet le nouveau cadre juridique applicable avec les clauses de réexamen ?
 - Quels sont les cas de figure ?
 - Quel usage pouvez-vous en faire ?

Thibault CHEVRIER

10h00 Comment initier des marchés complémentaires ?

- Que recouvre la notion de marchés complémentaires ?
 - Quid* des travaux supplémentaires ?
 - Quelle limitation ?
- Comment gérer les travaux supplémentaires imprévus ?
- Quelles sont les sanctions applicables en cas de pratiques abusives ?

- Comment calculer la juste compensation ?
- Quels recours en cas de désaccord ?

Benjamin MARTHOZ

11h00 Café-Networking

11h15 Comment réaliser des avenants en cours d'exécution d'un marché ?

- Dans quels cas peut-on faire un avenant sans nouvelle procédure de passation ?
 - Quand y a-t-il relance obligatoire d'un nouveau marché ?
- Scope des événements imprévisibles ou des changements des conditions d'exécution
- À partir de quel seuil l'économie du marché public est-elle bouleversée ?
- Que se passe-t-il en cas de modification mineure ? Que recouvre la notion de nature globale du marché ?
- Quelles règles de notification respecter ?
- Qu'en est-il en cas d'illégalité d'un avenant ?
- Cession des marchés : dans quelles hypothèses cette situation est-elle assimilée à une modification substantielle ?

Mélanie TRIENBACH

12h15 Session de questions/réponses

12h30 Clôture de la matinée

DÉMATÉRIALISATION, SOUS-TRAITANCE ET PÉNALITÉS

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 (MATINÉE)

Matinée animée par Mélanie TRIENBACH, Thibault CHEVRIER et Benjamin MARTHOZ

8h45 Accueil des participants

9h00 Retour sur un an de dématérialisation

- Rappel des obligations en termes de dématérialisation
- Difficultés survenues et à envisager
 - Incapacité technique du soumissionnaire
 - Panne informatique
- La passation tout électronique
 - Quelles prochaines avancées ?
 - *Quid* de la facturation électronique ?
- Contentieux : chronique de jurisprudence en matière de dématérialisation

Thibault CHEVRIER

10h00 Des modalités de sous-traitance

- La sous-traitance au stade de la participation
 - Quel est le nouveau cadre légal applicable ?
 - *Quid* au niveau du DUME ?
- Les modifications en cours de procédure ou d'exécution du marché
 - Assentiment du pouvoir adjudicateur
- Les risques en cas de sous-traitance sauvage
 - Pénalités, arrêt de chantier, interdiction de participation aux marchés publics
 - Accident sur le chantier avec un sous-traitant non déclaré : quelles conséquences ?
 - Paiement direct du sous-traitant

- Contentieux : chronique de jurisprudence en matière de sous-traitance

Benjamin MARTHOZ

11h00 Café-Networking

11h15 La fin du marché : des opérations de réception aux garanties, en passant par le décompte et les pénalités

- Primes et pénalités
 - Processus à mettre en œuvre en cas de retard
 - Contestations, exonérations et réclamations
- Des opérations de réception
 - Réception intermédiaire, finale, réserves, levée des réserves
 - Point de départ des garanties
- Décompte du marché
 - Décompte provisoire et final
 - Mécanisme d'adaptation et d'indexation des prix
- *Quid* du dépassement budgétaire ?
 - Responsabilité des intervenants (architecte, entrepreneur, ingénieur...)

Mélanie TRIENBACH

12h15 Session de questions/réponses

12h30 Clôture de la matinée

POUR QUI ?

Secteur privé

- Responsables des services marchés
- Responsables commerciaux, ventes et achats
- Responsables administratifs
- Directeurs juridiques et techniques
- Ingénieurs, architectes
- Chefs de projets
- Avocats, juristes et conseillers juridiques

Secteur public

- Décideurs publics : administrations, entreprises publiques, pouvoirs locaux
- Bourgmestres
- Échevins des travaux publics, de l'aménagement du territoire
- Secrétaires communaux
- Responsables juridiques et financiers
- Responsables des services techniques

POURQUOI ?

- Décrypter les conséquences de la nouvelle loi et de son règlement grand-ducal sur votre pratique.
- Maîtriser les évolutions majeures tant en matière de passation que d'exécution.

POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

- Afin de répondre au mieux à vos attentes, vous pouvez envoyer vos questions à abejenne@abilways.com. Les formateurs y répondront le jour de la conférence.

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg
Tél. : +352 28 488 819
infoclient-ife@abilways.com

Renseignements programme

Annabelle Béjonne Nonet – abejonne@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

Tarifs	Normal	Collectivités locales
4 workshops	1 320 € HT	1 180 € HT
3 workshops	1 050 € HT	950 € HT
2 workshops	750 € HT	700 € HT
1 workshop	400 € HT	400 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par courrier postal : 16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

JEUDI 16 MAI 2019 (MATINÉE)

MARDI 18 JUIN 2019 (MATINÉE)

MARDI 15 OCTOBRE 2019 (MATINÉE)

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 (MATINÉE)

LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer

à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence « **Marchés publics : optimisez votre pratique** » (code 26417) et je choisis :

- Jeudi 16 mai 2019 (matinée)
- Mardi 18 juin 2019 (matinée)
- Mardi 15 octobre 2019 (matinée)
- Mercredi 20 novembre 2019 (matinée)

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com